

## ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 01/182 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION  
RELATIVE AU PROJET DE CREATION DE MAISONS D'ACCUEIL  
ET DE MAISONS DES PROCHES

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2001

L'An deux mille un, et le vingt-six octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Nicolas ALFONSI, Joseph ANTONA, Jean-Claude BONACCORSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph CHIARELLI, Vincent CICCADA, Jean-Charles COLONNA, Laurent CROCE, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean-Valère GERONIMI, Paul GIACOBBI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Joselyne MATTEI-FAZI, François MOSCONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Don Pierre PIETRI, Paul QUASTANA, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Gérard ROMITI, José ROSSI, Paul RUAULT, Ange SANTINI, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, François TIBERI, Jean-Toussaint TOMA, Sauveur VERSINI, Marie-Jean VINCIGUERRA

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. César FILIPPI à M. Vincent CICCADA  
M. Jean MOTRONI à M. Laurent CROCE  
M. Paul PATRIARCHE à M. Ange SANTINI  
M. Pierre-Timothée PIERI à Mme Simone GUERRINI  
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Gérard ROMITI  
M. Emile ZUCCARELLI à M. Alexandre ALESSANDRINI



**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Pierre CHAUBON, François-Xavier MARCHIONI, Michel STEFANI

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 53,
- VU** la motion déposée par Mme Joselyne MATTEI-FAZI

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** la motion dont la teneur suit :

**« L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** au Conseil Exécutif d'engager une concertation, avec l'ensemble des partenaires concernés (conseils généraux, mairies, représentants de l'Etat), sur le projet de création de maisons d'accueil et de maisons des proches, élaboré par la fédération des clubs des aînés ruraux de la Région Corse, dans une optique régionale en Haute-Corse et en Corse-du-Sud,

**MANDATE** le Conseil Exécutif pour effectuer, ensuite, toute proposition tendant à permettre la réalisation des investissements nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.»

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 octobre 2001

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,

**José ROSSI**

